

Programme de la Formation

Gestion des eaux de pluie - Quali pluie

2 jours soit 14 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : Gestion des eaux de pluie - Quali pluie

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : lundi 19 décembre 2022 au mardi 20 décembre 2022

Lieu : CAPEB Loire-Atlantique - 4 Rue de l'Aéronautique 44340 Bouguenais

CONTEXTE GÉNÉRAL

Dans un contexte de modification du régime des pluies et d'urbanisation croissante une gestion raisonnée des eaux pluviales à la parcelle s'impose comme une évidence. Cette gestion permet de retrouver le cycle naturel de l'eau en favorisant la recharge des nappes phréatiques et en réduisant les risques d'inondations.

Cette gestion des eaux à la parcelle s'impose dans la majorité des PLU et s'intègre dans une nécessité de construire des villes résilientes dans lesquelles la nature et l'eau ont un rôle prépondérant.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

A l'issue de la formation, les apprenants sont capables de :

- Conseiller et argumenter la solution technique adaptée
- Dimensionner, installer et entretenir une installation de récupération/ rétention d'eau de pluie

PRISE EN CHARGE

Le GepAtlantique a obtenu la certification qualité **Qualiopi** délivrée au titre de la catégorie Actions de formation. Ces dernières sont susceptibles de faire l'objet d'une **demande de financement auprès de fonds publics ou mutualisés** (Constructys, OPCO EP, FIF PL, Atlas...).

Demandeur d'emploi, nous contacter pour obtenir un devis.

Les formations ne donnent pas lieu à une certification et ne font pas l'objet à ce jour d'une possibilité de **financement CPF**.

Nous pouvons vous aider à construire votre plan de formation annuel et restons à votre disposition pour tout renseignement concernant le financement de la formation (07 64 07 34 41).

PUBLIC CIBLE

Tous les installateurs :

- Maçons
- Plombiers
- TP
- Paysagistes

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Exposé – apports théoriques : 60%

Études de cas s'appuyant sur des cas réels / restitution : 40%

Évaluation tout au long du parcours

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module Gestion des eaux de pluie - Quali pluie

2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : lundi 19 décembre 2022 au mardi 20 décembre 2022, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : CAPEB Loire-Atlantique - 4 Rue de l'Aéronautique 44340 Bouguenais

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Comprendre les enjeux de la gestion des eaux à la parcelle et le rôle de la récupération d'eau de pluie dans la gestion des eaux pluviales.
- Maîtriser les différentes installations techniques de gestion des eaux pluviales à la parcelle dont la récupération de l'eau de pluie.
- Comprendre les enjeux actuels liés à l'eau et l'énergie.

FORMATEUR(S)

FONTAINE Cédric - Expert en Gestion des Eaux de Pluie

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Logiciel Klaxoon
Module e-learning
Logiciel de dimensionnement « la-banquise »
Vidéos

PROGRAMME

Module 1 : les enjeux de la gestion de l'eau

L'importance de la gestion de l'eau – les grands enjeux

- Une ressource en tension
- Une pluviométrie en évolution

Les grands principes de la gestion de l'eau

- La rétention / régulation
- L'abattement

La valorisation de l'eau de pluie

- Une ressource abondante partout en France
- De nombreux usages possibles
- Les grandes règles et la législation en cours

Les solutions mixtes

Module 2 : Le dimensionnement d'une installation de valorisation des eaux de pluie

Le dimensionnement du volume de stockage

- Les critères du dimensionnement
- Les erreurs à éviter
- Utilisation du logiciel de dimensionnement « la banque »

Les différents schémas d'installations

- Les trois installations possibles
- Focus sur la disconnexion

Les matériels

- Les cuves
- Les surpresseurs et gestionnaires d'eau de pluie

Les accessoires

- Traitement
- Comptage
- Marquage

Module 3 : Les solutions de gestion de l'eau à la parcelle

Les solutions de gestion des pluies courantes

- Toiture terrasse végétalisée
- Végétalisation sur dalle
- Revêtement semi-perméable
-

Les solutions de gestion des pluies courantes et des pluies d'orage

- La végétalisation pleine terre – noues, bassins paysagers, jardins de pluie
- Les solutions enterrées ? SAUL
- Cuves / consuites
-

Les solutions hybrides

- Cuves hybrides rétention / valorisation
- Chaussée réservoir végétalisée
- Cuves de rétention végétalisées
-

Module 4 : L'approche client

La gestion de l'eau à la parcelle

- Comprendre le PLU
- Présenter simplement aux maîtres d'ouvrage les attentes des collectivités
- Comprendre les contraintes du maître d'ouvrage
- Présenter un catalogue d'ouvrage pour permettre au maître d'ouvrage de valider une solution

La récupération de l'eau de pluie

- Déterminer les critères de choix du maître d'ouvrage
- Poser les bonnes questions pour réaliser un dimensionnement
- Dimensionner une installation en fonction des contraintes techniques et des attentes du maître d'ouvrage
- Rédiger un dossier technique

Les solutions hybrides

- Proposer des solutions mixtes (gestion à la parcelle / récupération) permettant de réaliser des économies de chantier

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

Vous pouvez désormais vous inscrire à partir de votre compte en ligne [sur notre site internet](#) ou, par courrier ou mail, complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à : GepAtlantique - 1, rue Louis Marin - 44200 Nantes ou contact@gepatlantiqueformation.fr

Vous recevrez en retour un contrat ou convention afin de déposer votre demande préalable de prise en charge. Si l'email n'est pas dans votre boîte de réception, pensez à vérifier le dossier spam ou n'hésitez pas à nous relancer

FORMATION : Gestion des eaux de pluie - Quali pluie

Module : Gestion des eaux de pluie - Quali pluie

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : lundi 19 décembre 2022 au mardi 20 décembre 2022, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : CAPEB Loire-Atlantique - 4 Rue de l'Aéronautique 44340 Bouguenais

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 12

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom** :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville** :

Date de naissance : **Département de naissance** :

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise** :

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG** : Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Nom de l'organisme de prise en charge :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

- AGEFICE
- AGEFIPH
- AKTO
- CONSTRUCTYS
- FAFCEA
- FIF PL
- OCAPIAT
- OPCO ATLAS
- OPCO de la cohésion sociale
- OPCO EP (PAS DE SUBROGATION)
- OPCO2I
- POLE EMPLOI DR BRETAGNE
- POLE EMPLOI DR NOUVELLE AQUITAINE
- POLE EMPLOI DR PAYS DE LA LOIRE
- RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)
- Autre :

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : Activité principale :

Gérant(e) : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Siret : N° société d'architecture : Effectif dans l'organisme :

Module 1 : Gestion des eaux de pluie - Quali pluie		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	Tarif	600,00 € HT / 720,00 € TTC €
TOTAL		 €

MODE DE PAIEMENT

- Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1 - Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par le GepAtlantique.

2 - Modalités d'inscription

Toute inscription nécessite le renvoi par mail ou courrier du bulletin dûment renseigné avant la date de début de stage. Pour que la demande d'inscription soit validée vous devez nous retourner le document contractuel signé et éventuellement accompagné du règlement par chèque, ou d'une lettre valant commande pour les administrations.

Les personnes porteuses d'un handicap sont invitées à se signaler auprès du référent handicap du GepAtlantique (Cécile Pérochaud) afin d'identifier et mettre en place des solutions d'aménagement.

3 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit un devis/convention de formation ou un contrat accompagnée d'une fiche pédagogique pour constituer un dossier de prise en charge.

A l'issue de la prestation et du règlement, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence et attestation de fin de formation).

4 - Prix

Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire.

5 - Modalités de paiement

Le règlement par chèque est encaissé à l'issue de la formation mais vous pouvez, si vous le désirez, mentionner une date ultérieure d'encaissement, à réception de la prise en charge par exemple. Sans cette mention contraire, le chèque sera automatiquement encaissé à l'issue de la session.

Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.

Si vous souhaitez régler par virement à l'issue de la formation :

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0044 4626 293

BIC : CCOPFRPP XXX

Domiciliation : NANTES

(Merci d'indiquer le numéro de facture comme référence au virement).

6 - Report/Annulation

Du fait du GepAtlantique :

Le GepAtlantique se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, le GepAtlantique reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Du fait du stagiaire :

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues plus de 15 jours avant le début de l'action de formation, peuvent entraîner l'encaissement des frais d'inscription d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, ainsi que les demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'annulation d'un montant égal à 40% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

De plus le GepAtlantique, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

7 - RGPD - Informatique et libertés

Dans le cadre de la relation contractuelle liant les parties, le GepAtlantique sera amené à collecter et traiter les données personnelles contenues dans le bulletin d'inscription, comme le nom, prénom, date de naissance, statut de l'entreprise.

L'adresse électronique est également nécessaire afin de vous adresser les différents documents liés à la formation (devis, contrat, convention, convocation, attestation de formation, facture...) et pour vous communiquer la lettre d'information des formations à laquelle vous pouvez vous désinscrire à tout moment.

Conformément à la réglementation, le GepAtlantique s'engage à n'utiliser ces données que pour la gestion et la promotion de ses propres actions de formation et en aucun cas à des fins commerciales.

Le GepAtlantique certifie disposer de mesures techniques, via un serveur sécurisé, et uniquement accessible à son personnel, pour traiter ses informations en toute sécurité. Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci.

8 - Règlement des litiges

Vous pouvez nous soumettre vos réclamations écrites à l'adresse mail : reclamations@gepatlantiqueformation.fr

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, le GepAtlantique et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nantes.